

SESSION 2010

Mercredi 22 septembre 2010

9H A 12H - Amphi. MONTPERRIN

3^{ème} EPREUVE ECRITE DE CARACTERE PRATIQUE

DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

I. Florent Dupin et Zoé Latour attendent un enfant qui doit naître en décembre prochain. Ils viennent d'apprendre qu'il s'agit d'une petite fille et Zoé a expliqué à la famille de Florent qu'elle aimerait appeler cet enfant Baba, en souvenir de sa mère, décédée cet été lors des inondations survenues au Pakistan.

Madame Isabelle Latour, la mère de Zoé, avait en effet, été surnommée « Mamie Baba » par toute sa famille, allusion à sa période hippie et à ses nombreux séjours à Katmandou et en Asie.

Zoé a été très affectée par le décès de sa mère ; elle avait une grande affection pour cette femme si libre et fantaisiste et elle souhaite que sa fille, qui n'aura pas l'occasion de connaître sa grand-mère maternelle, ait au moins ce souvenir d'elle.

Les parents de Florent sont stupéfaits. Ils ont eu très peu l'occasion de rencontrer la mère de Zoé et même si elle leur était apparue sympathique, ils expriment fermement leur opposition à l'idée que leur petite fille soit affublée d'un tel vocable.

Ils viennent vous voir car ils sont très inquiets. Zoé est-elle en droit d'appeler l'enfant Baba ? Que peuvent-ils faire ?

Vous ferez le point avec eux sur leur préoccupation et leur exposerez l'état du droit sur cette question en examinant tous les cas de figure envisageables.

II. François et Pauline se sont mariés en 1970. Ils ont eu 3 enfants et 7 petits enfants.

Au fil des années, les relations du couple se sont dégradées. En 2000, Pauline est partie 6 mois avec un amant et François a fait constater son absence par huissier. Elle est revenue mais leur relation a continué à se dégrader et finalement, suite à une requête déposée par François au printemps 2008, une ordonnance de non conciliation a été rendu le 10 juin 2008, autorisant le mari à résider séparément et attribuant le domicile conjugal à l'épouse.

Pauline est donc restée dans l'appartement de Marseille, pendant que François s'installait à Cassis, où le couple dispose d'une résidence secondaire.

Bien que grands, les petits enfants souffrent de cette séparation aussi, pendant l'été 2010, Pauline a obtenu de François que toute la famille, elle comprise, passe le mois d'août à Cassis, « comme avant ». Tout s'est fort bien passé.

De retour à Marseille, en septembre, elle vient de recevoir, à la requête de François, une assignation en divorce pour altération définitive du lien conjugal.